



NOUS, ASSOCIATION DE VICTIMES, NOUS VOUS ALERTONS :

la CIPAV, Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse, est un scandale de gestion depuis des années qui ne peut plus durer !

La Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse des professions libérales et travailleurs indépendants, la CIPAV,

est un régime de retraite par répartition qui a de l'avenir. Elle accueille à côté des métiers du cadre de vie et du conseil, les acteurs de l'économie de demain, dans 300 professions différentes... 500 000 cotisants aujourd'hui pour 80 000 pensionnés, 1 million d'adhérents attendus en 2020

est aussi un scandale de gestion dénoncé par la Cour des Comptes, par des associations de défense des affiliés, et de plus en plus par les médias (voir le reportage de Secret d'Info, du 13 mai 2016 http://www.franceinter.fr/emission-lenquete-cipav-quand-la-retraite-tourne-au-cauchemar): un gaspillage irresponsable des fonds de la caisse — au moins 845 Millions d'euros entre 2000 et 2015 - en regard d'un « service rendu déplorable », selon les termes de la Cour des Comptes.

L'Etat doit intervenir pour sauver un service public essentiel à l'entreprenariat et à l'initiative économique indépendante, créatrice d'emplois et de richesses.



Nous réclamons, sans tarder, une action énergique qui seule sauvera ce régime et en particulier :

- La dissolution de l'actuel conseil d'administration et la convocation de nouvelles élections, selon un mode de scrutin assurant une vraie représentativité des adhérents
- La nomination d'un administrateur compétent et indépendant
- La constitution d'un comité de surveillance pluripartite



Candidat à l'élection présidentielle, êtes-vous prêt à soutenir cette cause ?

Cipav Sos Adhérents

www.sos-cipav.com





La CIPAV, un enjeu d'intérêt public au présent et à l'avenir

- Des centaines de milliers de professionnels, professions libérales, petites, micro et autoentreprises, au présent et au futur : près de 800 000 adhérents en 2016 (500 000 cotisants, 80 000 pensionnés, 140 000 radiés ayant des droits), un million attendus en 2020
- Lieu d'accueil des **emplois d'avenir et de l'économie émergente et innovante :** nouveaux métiers dans la santé, le Web, l'informatique, les services personnalisés, la culture etc. : **environ 300 métiers concernés**
- Sa gestion actuelle est une atteinte inadmissible aux droits des travailleurs indépendants et des entrepreneurs à bénéficier d'une protection vieillesse et invalidité équivalente à celles de leurs concitoyens : Agir au nom de l'Egalité Républicaine

Que se passe t-il à la CIPAV?

LA COUR DES COMPTES JETTE UN PAVE BIENVENU DANS LA MARE EN 2014.

Elle dénonce une gestion désordonnée, un service déplorable aux assurés, et des actes de gestion illicites (Cour des Comptes, Rapport public annuel 2014 (<rapport-cour-des-comptes-2014-sur-la-cipav.pdf>)

▶ UNE MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE INACCEPTABLE

- ✓ Surcotisations excessives et non justifiées
- ✓ Courriers sans réponse, téléphone sourd, mail inexistant
- ✓ Dossiers égarés, assurés oubliés
- ✓ Pratique abusive et hors des formes légales de la contrainte par huissier



✓ Pensions de retraite liquidées avec des mois, voire des années de retard, bloquées pour des raisons obscures le plus souvent imputables à la CIPAV. Pensions d'invalidité obtenues au terme d'un parcours du combattant épuisant, éprouvant, humiliant.

Cipav SoS Adhérents

UNE GESTION DESORDONNEE

- ✓ Des réserves patrimoniales de la caisse, mobilières et immobilières, subissant des pertes et des manques à gagner considérables
- ✓ Une piètre organisation du travail conduisant à une productivité des agents très audessous des normes du métier
- ✓ Des chèques volés par centaines dans le courrier, des créances douteuses chiffrées en centaines de millions d'euros
 - ✓ Un système informatique qualifié récemment de « catastrophe industrielle » (http://www.franceinter.fr/emission-lenquete-cipav-quand-la-retraite-tourne-au-cauchemar), des erreurs par milliers encore 10 ans après l'installation, un devis initial multiplié par 20 pour un résultat désastreux

DES ACTES DE GESTION ILLICITES ET DES DIRIGEANTS PEU COMPETENTS ET SANS SCRUPULES

- ✓ Des commandes publiques passées sans appels d'offres (système informatique, huissiers, ...). Dénoncées par la Cour, elles conduisent à la condamnation pénale de deux anciens directeurs pour délit de favoritisme.
- ✓ Un Président du conseil d'administration en retard de ses cotisations, des avantages consentis à des administrateurs, des arrangements entre amis
- ✓ Un ancien directeur condamné au pénal pour favoritisme nommé directeur de la CNAVPL, l'ancien Président peu scrupuleux élu Président d'honneur, etc....

La Cour des Comptes avait recommandé la nomination d'un administrateur provisoire et des mesures énergiques.

En 2016, on est encore loin du compte. Un nouveau directeur a été nommé : haut fonctionnaire détaché de la Mission Nationale de Contrôle et de ce fait contesté par une partie du personnel et des adhérents, il a privilégié les mesures cosmétiques et une politique de com'[®], sans s'attaquer aux problèmes de fond. L'exécutif de la CIPAV comme la majorité de

-

^{*} comme la sous-traitance à la Mutualité Sociale Agricole d'une plateforme d'accueil téléphonique pour un coût annuel d'environ 800 000 € sans qu'il soit prouvé que les agents de la MSA soit plus en mesure que les agents de la Cipav de régler les dossiers mis en souffrance par le système informatique calamiteux, ou l'envoi de mails en masse aux adhérents pour leur proposer une procédure de rendez-vous qui ne mène nulle part.



son conseil d'administration pratiquent massivement le déni des problèmes, l'irresponsabilité et la fuite en avant dans des opérations coûteuses et contestables.



Des questions à ce jour sans réponse



1) Pourquoi l'ancien directeur de la CIPAV, condamné pour favoritisme et infraction aux marchés publics, poursuivi par la Cour de discipline budgétaire a-t-il été nommé à la tête de la CNAVPL ? Pourquoi ses honoraires d'avocat sont-ils pris en charge par la CIPAV ?



2) Que fait la DSS, autorité de tutelle ? La Mission Nationale de Contrôle ? Le ministère de la santé?



3) A qui profite cette incurie?

Certainement pas aux cotisants actuels qui au vu du fonctionnement de leur caisse de retraite par répartition et obligatoire, se demandent comment se déroulera leur fin d'activité,

Certainement pas non plus aux retraités actuels et à venir, dont les cotisations ont augmenté 15 fois plus que les prestations versées dans les 15 dernières années - écart qui devrait encore s'aggraver dans les 20 prochaines années s'il n'est pas mis fin à cette gestion calamiteuse

NOUS, affiliés de la CIPAV et association de victimes **NOUS EXIGEONS**

Une réforme des statuts de la CIPAV afin d'obtenir une réelle représentativité des adhérents et un système de gouvernance efficace, constructif et responsable vis à vis des adhérents et les pouvoirs publics.

Un comité de surveillance pluripartite (Caisse, Etat, associations) en complément de la Mission Nationale de Contrôle



Obtenir un contrôle effectif des autorités de tutelle face aux comportements des directeurs nommés dans les organismes sociaux, avec un véritable pouvoir de sanction



Les problèmes de la CIPAV viennent de loin et ont des causes structurelles

En 1948, est créée la CNAVPL, la caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales et 15 sections professionnelles, dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elles assurent, pour le compte de la CNAVPL, le recouvrement des cotisations du régime d'assurance vieillesse de base.

En 1977, la CAAVA (caisse des architectes) et la CAVIT (caisse des ingénieurs conseils, des ingénieursexperts, des métreurs, des vérificateurs) fusionnent pour devenir la CIPAV. En 1999 la CARGE (caisse des géomètres experts) rejoint la CIPAV. D'autres caisses suivront ainsi que les auto-entrepreneurs à partir de 2008...

Les architectes se sont toujours assurés, par des statuts adaptés, la majorité au sein du Conseil d'administration en faisant alliance avec les « métiers du bâtiment ». Dans les années 90 c'était le Conseil de l'ordre des architectes qui désignait les élus architectes au CA de CIPAV...

La gestion de la CIPAV a toujours été problématique. Elle n'a jamais disposé d'une informatique adaptée aux nouvelles fonctions et à l'augmentation du nombre d'adhérents. Il fut même une époque où avait été nommé responsable informatique le menuisier qui s'occupait de l'entretien car il avait réalisé les casiers de classement des documents internes...

Le nouveau directeur (janvier 2015) se sépare d'un directeur informatique enfin compétent, mais qui lui déplaisait et nomme comme DSI un chef de projet recruté pour mettre en œuvre un logiciel... que la CIPAV n'acquerra finalement pas... Et s'en sépare mi-2016 pour un nouveau...

A la CIPAV les directeurs se succèdent en une valse effrénée : cinq directeurs en six ans et le dernier, fonctionnaire détaché et nommé après le rapport de la Cour des Comptes, ne fera pas mieux que ses prédécesseurs.

En 1999 – 2000 le fonds de réserve de la CIPAV géré par un seul mandataire, va perdre 180 Millions d'euros en placements à risque. S'ensuivront une augmentation de 50 % des cotisations et une stagnation des versements des prestations de 2000 à 2004. En 2008, du fait de nouveaux placements à risque, la crise financière conduit à une nouvelle perte de 300 M€! Les augmentations de cotisations et la stagnation des prestations suivront également...

La gestion des biens immobiliers est aussi brillante que la gestion informatique et du fonds de réserve. Les pertes de valeur des biens immobiliers par manque d'entretien ou mauvaises acquisitions se chiffrent en dizaines de millions d'euros et quelques procès...

On peut estimer à 840 Millions d'euros (au minimum) les pertes dues à la mauvaise gestion du patrimoine financier et immobilier et aux mauvaises décisions de gestion.